

CHAMONIX

S'ENGAGE !

Avec François-Xavier LAFFIN

Retour sur le Conseil municipal du mois de janvier 2026

Lors de la dernière séance du conseil municipal, **Chamonix s'engage !** a été informé ou est intervenu sur les sujets ci-dessous. L'ordre du jour portait sur 29 délibérations.

1. Hôtel COUTTET - Avenant n°3 - L'hôtel 5 étoiles « coûte que coûte »

Nous nous sommes opposés à la signature de l'avenant n°3 à la convention portant sur la construction et l'exploitation d'un hôtel 5 étoiles en lieu et place de l'ancien Hôtel Couttet.

Malgré nos alertes répétées, **aucun élu de la majorité** n'a accepté de s'y opposer, ni même de s'abstenir, lors du vote d'approbation de ce nouvel avenant.

L'ensemble des élus suivants a voté en faveur de cette signature : J. Martinez, J. Chihi, M. Rabbiosy, P. Devouassoux, E. Alvarinas, P. Charlot, A. Beaufour, Y. Plaud, M.-N. Fleury, P. Carrier, E. Fournier, A. Termoz, B. Ollier, C. Demarchi, C. Jacot, K. Mieusset, J.-M. Couvert, E. Chays, H. Villard, L. Colignon, ainsi que leurs mandataires.

Ces élus seront les comptables de cette décision qui engage, collectivement et pour plus de 50 ans, la responsabilité de la collectivité sur les conséquences financières, juridiques et politiques.

L'opportunité de réorienter un choix devenu obsolète, effectué il y a près de dix ans et aujourd'hui contradictoire avec les orientations affichées par la majorité, **était pourtant réelle**.

Le site de l'Hôtel Couttet constitue l'un des patrimoines fonciers les plus prestigieux de la commune. Il s'agit d'un bien stratégique, appartenant à l'ensemble des Chamoniards.

Aucune précipitation, a fortiori dictée par un concessionnaire défaillant, ne justifiait une telle décision.

Deux options étaient clairement identifiées :

1. Poursuivre dans une impasse contractuelle,
2. Reprendre en main le devenir de ce site emblématique.

Un autre choix était tout à fait possible

Une opportunité inédite de réorienter le projet a été gâchée. Les chamoniards auraient pu être consultés sur un projet alternatif répondant aux besoins actuels. Un nouvel hôtel 5 étoiles n'aura aucun impact décisif positif sur notre vallée. En revanche, une réhabilitation de ce quartier central, orientée vers le logement permanent, aurait pu répondre à un enjeu majeur, vital même.

La mairie avait pourtant décrété un moratoire sur les hôtels. Inutile d'insister avec nostalgie que Le Couttet a été un hôtel : l'hôtel Couttet n'est plus un hôtel depuis... la deuxième guerre mondiale !

Cette occasion manquée est d'autant plus incompréhensible que la majorité a choisi de maintenir à flots un partenaire défaillant, en cessation de paiement, en acceptant des conditions défavorables à la collectivité :

- Allongement de la durée de la concession,
- Abandon de paiement des loyers pour quatre années supplémentaires,
- Diminution de la part fixe du loyer,
- Augmentation de la part variable fondée sur des hypothèses incertaines,
- Extension des surfaces et du nombre de chambres sans contrepartie réelle.

Non seulement le choix fait par la municipalité ne répond pas aux attentes des chamoniards, mais en plus il leur est demandé de brader leur patrimoine.

Une méthode douteuse et précipitée

Nous avons adressé plusieurs questions à la majorité, demeurées sans réponse :

- Pourquoi une telle précipitation à l'approche d'échéances électorales ?
- Pourquoi l'identité des cabinets consultés n'a-t-elle pas été communiquée ?
- Pourquoi refuser de conditionner la signature de l'avenant n°3 à un avis favorable de la Chambre Régionale des Comptes ?
- Qui a conduit les négociations ?

Nous doutons de la légalité même de l'avenant. Les modifications apportées au contrat sont susceptibles de constituer des modifications substantielles au sens du droit de la commande publique, pouvant imposer une nouvelle procédure de mise en concurrence.

En conséquence, nous saisirons Mme la Préfète de la Haute-Savoie et lui proposerons la transmission du dossier à la Chambre Régionale des Comptes.

Les Chamoniards sont lucides

Il est inutile de tenter d'inquiéter les habitants en agitant la menace d'un chantier durablement à l'arrêt pour justifier de décisions discutables.

La commune est propriétaire l'ensemble du parc et de l'hôtel depuis des décennies... qui peut sérieusement croire que le « projet » ne pouvait pas attendre six mois de réflexion et de consultation ?

Les choix initiaux ont déjà généré des retards considérables. En reconduisant les mêmes méthodes, les mêmes causes produiront les mêmes effets. De nouveaux délais sont à prévoir.

C'est la communauté des habitants de la vallée qui pâtira de l'orgueil et de l'incompétence d'une équipe sur le déclin.

2. OUI à l agrandissement du cimetière d Argenti ère

Nous avons voté favorablement, en soulignant l urgence et en rappelant la nécessité impérative d une parfaite conformité administrative et urbanistique, afin d éviter tout nouveau délai dans un dossier prioritaire qui accuse déjà un retard certain.

3. NON à l APCP du funérarium

Notre opposition repose sur l absence persistante d éléments essentiels :

- Absence de tableau de répartition des surfaces,
- Conditions de mise à disposition aux opérateurs privés non définies,
- Inadéquation manifeste du site.

Nous demeurons fermement favorables à l amélioration de l accueil des familles endeuillées, mais pas au détriment de la transparence et de l intérêt public.

Des solutions plus rapides, plus adaptées et moins coûteuses seront étudiées.

4. NON aux budgets généraux - OUI aux budgets annexes

- Budgets annexes : vote favorable
- Budget général : vote contre

Nous avons voté contre le budget général, que nous jugeons :

- sans ambition,
- sans vision stratégique,
- qui ne traduit pas de politiques de l emploi, des transports sérieuses,
- dans la continuité de six exercices successifs ayant conduit à de trop nombreuses insatisfactions.

Conclusion

Élus de *Chamonix s engage !*, nous continuerons d exercer un contrôle exigeant, rigoureux et responsable sur les engagements pris au nom des Chamoniards, et ce jusqu à la fin du mandat électoral qui nous a été confié.
